



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE



Direction de la Communication

NEWS

Revue de presse



Jeudi 11 mai 2023

L'EXPRESSION DZ.COM
Le Quotidien

Dépenses publiques et contrôle financier Faïd balise le terrain

La mission principale du contrôleur budgétaire consiste à veiller à ne pas dépasser les affectations financières autorisées par le Parlement en vertu des lois de finances.



Dans le souci de restructurer les mécanismes de gestion de dépenses publiques, l'État se penche sur la nécessité de faire la distinction entre la rigueur du contrôle et l'incontournable recours aux budgets, le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a affirmé,

mardi, lors d'une plénière du Conseil de la nation, que «le contrôle financier en matière d'exécution des dépenses publiques n'entrave pas l'exécution des budgets, relevant que le contrôle joue un grand rôle dans le désendettement des collectivités locales, et ce depuis son application en 2010». Une distinction qui vise à renforcer les actions de lutte contre la bureaucratie et la corruption, et à mettre en place des garde-fous contre toutes les formes de dérives et de dysfonctionnements. À ce titre, le ministre a précisé en réponse aux questions des sénateurs sur le texte de loi relatif à la comptabilité publique et la gestion financière, que «la mission principale du contrôleur budgétaire consiste à veiller à ne pas dépasser les affectations financières autorisées par le Parlement en vertu des lois de finances».

Il faut dire que dans ces termes, le contrôle financier se présente comme un outil d'évaluation et de soutien au développement local. Il intervient dans une conjoncture où l'assainissement et la réorganisation des institutions de l'État demeurent une condition au développement. L'objectif étant de maintenir le rythme de la cadence des actions de réformes, et de valoriser les résultats qui caractérisent la nouvelle dynamique économique. Pour ce faire, il va sans dire que cette mission nécessite un aiguillage juridique à même de mettre en avant l'importance du rôle de régulateur du contrôleur budgétaire. À ce titre, le ministre explique que «le contrôleur budgétaire n'a jamais été et ne sera pas un obstacle à l'exécution des dépenses publiques, mais au contraire, il représente le rempart des ordonnateurs. Les services du Trésor ont élaboré, dans le cadre de l'amélioration du contrôle des dépenses publiques et la réduction des délais de leur paiement, un texte réglementaire définissant la nomenclature des documents justificatifs à présenter au contrôleur budgétaire et au comptable public ainsi qu'aux agents chargés de l'exécution du budget».

Il y a lieu de convenir que ces précisions prennent des allures de correction destinées à éradiquer les pratiques anciennes, et à avantager l'instauration de la transparence dans la gestion de l'argent public. Un des axes les plus importants pour conférer aux orientations économiques adoptées, la force de se concrétiser sur le terrain. En somme, la définition des prérogatives du contrôleur budgétaire dénote d'un profond recadrage administratif essentiellement dédié à optimiser les processus d'affectation et de d'utilisation des budgets. Cela étant, la tâche demeure ardue et nécessite la mise en place d'une synergie forte entre les différents services et institutions chargées régir les dépenses publiques. Dans ce sillage, le ministre a tenu à préciser que «Pour éviter les obstacles susceptibles d'empêcher l'exécution des dépenses publiques, notamment au niveau local, une cellule mixte sera créée entre la direction régionale du budget et la direction régionale du Trésor en vue de coordonner entre elles et faciliter les opérations d'exécution des dépenses des ordonnateurs», selon M. Faïd.

Assemblées de la BID Le ministre des Finances à Djeddah

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, s'est rendu, hier, à Djeddah (Arabie saoudite), pour prendre part aux travaux des Assemblées annuelles du groupe de la Banque islamique de développement (BID), indique un communiqué du ministère. Faïd, ministre des Finances et gouverneur, pour l'Algérie, auprès du groupe de la Banque islamique de développement (BID), s'est rendu, le 10 mai 2023 à Djeddah, au royaume de l'Arabie saoudite, pour participer aux travaux des Assemblées annuelles de ce groupe. L'édition 2023 des Assemblées annuelles de la BID portera sur le thème: Des partenariats pour faire face aux crises, a fait savoir le ministère. Ces réunions connaîtront une représentation de haut niveau, comprenant des chefs de gouvernement et des ministres des Finances et des Économies du Monde arabe et musulman, ainsi que des dirigeants d'institutions de développement et du secteur privé.

Recette des exportations des matériaux de construction 1,3 milliard de dollars en 2022

30% des ventes globales à l'étranger étaient destinés aux Etats-Unis qui s'affichent comme premier client de l'Algérie.

Grand brûlé de Covid-19 lorsque la pandémie battait son plein, le secteur des matériaux de construction affiche désormais une santé remarquable. Il étale ses ambitions pour participer de façon significative à l'émergence d'une économie productrice de richesse. Il y a des petits pas qui ne trompent pas. Les chiffres sont éloquentes. Leur progression est appréciable. Elle indique que cette filière est sur le point de connaître un boom exceptionnel. Les exportations algériennes des matériaux de construction, durant l'année 2022 ont progressé de 56% par rapport à l'année 2021 et ont rapporté 1,23 milliard de dollars. L'Algérie a exporté, l'année dernière, 12,18 millions de tonnes de matériaux de construction, pour un montant de près de 1,3 milliard, contre 567 millions de dollars en 2021, a révélé, mardi, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, lors d'une réunion avec

les exportateurs algériens dans le domaine des matériaux de construction, en marge de la 25e édition du salon «Batimatec 2023». En matière d'exportations hors hydrocarbures, les matériaux de construction ont représenté les plus importantes du pays durant les deux dernières années. 15% des ventes globales en 2021 et 11% en 2022. Et cerise sur le gâteau ce n'est ni plus ni moins que la première économie du monde qui pointe en tête de ses clients. Les Etats-Unis constituent le client le plus important de l'Algérie en matière de matériaux de construction, avec 30% de taux global des exportations de l'Algérie dans cette filière, a indiqué le successeur de Kamel Rezig. Ils sont suivis de la Belgique (11%), et de l'Allemagne (8%). Les pays africains représentent quant à eux 28% du taux global des exportations de matériaux de construction algériens, réparties entre la Côte d'Ivoire (7%), le Ghana (6%), la Mauritanie et le Cameroun (3% chacun), et le Sénégal, la Guinée et le Togo (2% chacun).

Le ciment se distingue et vient en seconde position des matériaux de construction exportés. Ses ventes ont permis à l'Algérie d'encaisser 424 millions de dollars en 2022, contre 215 millions de dollars en 2021 et 68,8 millions de dollars en 2020, tandis que la valeur de la dalle de sol exportée s'est élevée à 14,3 millions de dollars. Le plâtre et les matériaux fabriqués à partir du plâtre ont rapporté 11,8 millions de dollars et le carrelage 0,8 million de dollars. Le ciment permet à l'Algérie, il faut le souligner, d'intégrer le «top 20» des pays exportateurs de ce matériau et de pointer au 14e rang à l'échelle mondiale. 62 pays en ont été destinataires, l'année dernière, dont 22 pays africains et 6 pays arabes. Que d'eau a coulé sous les ponts depuis les premières ventes destinées à l'étranger en mai 2018 effectuées par le groupe industriel des ciments d'Algérie (Gica) en direction de l'Europe! Cette première cargaison qualifiée «d'historique» pour le groupe Gica englobait 45 000 tonnes de ciment dont la valeur marchande avait été évaluée à plus d'un million d'euros. L'appétit venant en mangeant. Les exportations de ciment ont fini par connaître un véritable boom.

Ce qui a permis au pays de passer du stade d'importateur à celui d'exportateur avec des chiffres en constante évolution. C'est cependant le rond à béton qui occupe la première place des matériaux de construction exportés, pour une valeur de 547,8 millions de dollars, contre 334,4 millions de dollars en 2021. Le nombre des exportateurs algériens dans la filière des matériaux de construction, s'élève à 209 exportateurs, dont 19 exportateurs de rond à béton et d'acier, 99 exportateurs de ciment, 47 exportateurs de dalles de sol, 29 exportateurs de plâtre et de produits fabriqués en plâtre, et 15 exportateurs de briques. Un «potentiel» qui doit permettre à l'Algérie de jouer les premiers rôles au niveau mondial en ce qui concerne l'exportation du ciment, notamment.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Le durcissement de la loi s'impose

L'exigence de la réforme du système juridique en la matière est devenue une urgence pour contrer d'une manière efficace la propagation ahurissante de ce phénomène qui tараude l'esprit des responsables de la chose publique.

La prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent, le crime organisé et le financement du terrorisme ont constitué le thème central des experts algériens dans le domaine des juridictions qui ont trait à ce volet dont la menace et le risque prennent de plus en plus d'ampleur. Les experts algériens qui ont participé à la journée d'étude consacrée à la prévention contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ont insisté sur «l'actualisation et l'amendement des peines prononcées pour ces crimes pour les aligner avec celles encourues par les spéculateurs (jusqu'a 30 ans de réclusion)». Cette proposition de révision des peines vise à avoir un contrôle très dur contre les personnes qui auront recours à ces pratiques dangereuses et qui menacent la Sécurité nationale.

D'ailleurs, les experts en jurisprudence et en droit ont insisté sur ce volet comme moyen concret et sûr à même de stopper cette montée fulgurante du fléau du blanchiment d'argent, du crime organisé et du financement du terrorisme. Les spécialistes qui ont participé à cette journée d'étude organisée par le ministère de la Justice, ont relevé «l'importance de mettre en place des mécanismes et des mesures préventives efficaces portant sur la réalisation d'enquêtes financières judiciaires pour détecter les cas de soupçon de blanchiment d'argent et de leur soumission au pôle judiciaire compétent, appelant au renforcement de la coopération en matière d'informations financières entre les différents intervenants dans le domaine (les institutions bancaires et les services de sécurité)», explique-t-on. Les juristes et les spécialistes en droit ont focalisé leurs interventions lors de cette journée d'étude sur la nécessité de protéger les informateurs et autres acteurs intervenant dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le crime organisé et le financement du terrorisme.

Le procureur général près la Cour de Ghardaïa, Abdelkader Belatra, a été parmi les participants de cette journée d'étude. Il a souligné que «la lutte contre les crimes de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de la contrebande, de la drogue concerne tous les Algériens sans exception, car, ils visent à détruire notre économie et notre souveraineté nationale. En conséquence, notre pays s'attelle à promulguer une

série de lois relatives à la lutte contre ces crimes, à réformer le système juridique en adéquation avec les traités et les accords ratifiés, dans le but de mettre fin à ce financement qui constitue la source principale, via également les réseaux sociaux, de drogue et de psychotropes sur laquelle s'appuient les organisations terroristes pour assurer leur longévité», a-t-il indiqué. L'exigence de la réforme du système juridique en la matière est devenue une urgence pour contrer d'une manière efficace la propagation ahurissante de ce phénomène qui tarade l'esprit des responsables de la chose publique. Cette donne qui s'impose a été partagée par l'ensemble des participants qui ont rappelé que «le système juridique algérien adapte ses législations aux évolutions de ces crimes à travers la lutte et la prévention proactive afin de protéger l'économie nationale».

La journée d'étude a vu l'intervention de plusieurs experts dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, le crime organisé, le financement du terrorisme et la contrebande.

Les thématiques inhérentes visaient à réfléchir sur les mécanismes de lutte contre le crime de blanchiment d'argent, le rôle des auxiliaires de justice et la police judiciaire dans l'optique d'engager une réflexion profonde sur ces crimes afin d'en protéger notre économie nationale», mentionne-t-on. La loi en vigueur prévoit des sanctions à «l'encontre de tout assujetti qui: "Effectue ou accepte un paiement en violation de la réglementation; s'abstient, sciemment et en connaissance de cause, d'établir et/ou de transmettre la déclaration de soupçon prévue par la loi; enfreint, sciemment et de manière répétée, les mesures de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme prévues par loi "».

La journée d'étude était l'occasion pour réfléchir sur des amendements qui vont permettre à l'agent public d'avoir plus d'instruments et d'outils juridiques pour mieux lutter contre le phénomène du blanchiment d'argent, le crime organisé et le financement du terrorisme.

Réformes économiques et gestion des finances **La Banque mondiale encense l'Algérie**

Instaurer une nouvelle méthodologie dans la gestion des finances publiques, axée sur une logique de performance et de résultats.

Forte d'avancées économiques indiscutables, la destination «Algérie» pour l'investissement et le développement, a suscité auprès des partenaires étrangers un intérêt particulièrement grandissant ces deux dernières années. Une évolution qui annonce la naissance d'une nouvelle ère économique, où l'Algérie est en phase de regagner sa place sur l'échiquier économique, régional et mondial. Un constat qui a fait l'unanimité auprès des grandes institutions financières internationales. C'est dans cette optique que le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a reçu en audience, le Directeur des opérations pour le Maghreb auprès de la Banque mondiale (BM), Jesko Hentshel, avec lequel il a abordé les perspectives de coopération. Il faut dire que ces nouveaux indicateurs économiques, confèrent à l'Algérie aujourd'hui les capacités de se repositionner dans un nouvel ordre mondial, où la pertinence des lois, des processus de gestion, et la maîtrise du volet budgétaire deviennent des atouts indiscutables pour un développement pérenne. Leur visibilité, autant que leur pertinence, procure des garanties et des assurances de taille pour les investisseurs étrangers, comme cela est véhiculé par la nouvelle loi sur l'investissement. À ces avantages s'ajoutent les multiples actions de recadrage juridique et organisationnel effectuées dans le cadre des grandes réformes. Dans cette optique, Faïd a présenté à son interlocuteur les chantiers de réformes engagées par l'Algérie, notamment dans le domaine budgétaire qui permettra «d'instaurer une nouvelle méthodologie dans la gestion des finances publiques, axée sur une logique de performance et de résultats et adoptant une allocation par programme sectoriel à moyen terme, assortie d'objectifs concrets et d'indicateurs précis, permettant, ainsi, de présenter plus de visibilité sur les priorités de développement socio-économique de l'État». On ne peut plus clair, ces axes renseignent sur l'émergence d'une stratégie de développement qui vise à établir des bases solides pour porter le poids des différentes réformes engagées, et l'importance de faire canaliser leurs effets et résultats dans le sens des grandes directions économiques. Dans ce sillage, le ministre a tenu à préciser que «cette réforme, vient compléter les autres améliorations réalisées, notamment en matière d'investissement et de commerce extérieur et sera consolidée par la revue prochaine du cadre légal encadrant le secteur monétaire à travers la nouvelle loi sur la

Monnaie et le Cr dit». Cela  tant, il y'a lieu de convenir qu'en termes de coop ration  tablie sur la pr servation des int r ts communs, l'engagement des deux parties ne peut que se consolider   travers des  changes significatifs en mati re de transferts et d'accompagnement. Dans ce sillage le ministre a exprim  «le souhait d'un accompagnement plus affirm  de la part des partenaires au d veloppement pour renforcer le d veloppement  conomique en Alg rie, dans un contexte mondial marqu  par de multiples d fis, et renforcer davantage l'appui de son institution en termes de transfert de savoir et de renforcement des capacit s   m me d'appuyer l'Alg rie dans son vaste programme de r formes». Pour sa part, le repr sentant de la Banque mondiale Jesko Hentshel a r it r  la «disponibilit  de son institution   poursuivre l'accompagnement des mesures adopt es par notre pays au titre de son programme de d veloppement et de diversification  conomiques».



R union du gouvernement: plusieurs secteurs   l'ordre du jour

Le Premier ministre, M. A mene Benabderrahmane, a pr sid , mercredi, une r union du gouvernement consacr e aux secteurs de la justice, des finances, de l'agriculture, des transports, de la transition  nerg tique ainsi que des mines, indique un communiqu  des Services du Premier ministre dont voici le texte int gral:

"Le Premier ministre, Monsieur A mene Benabderrahmane, a pr sid , ce mercredi 10 mai 2023, une r union du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa r union hebdomadaire, le Gouvernement a examin  les points suivants :

Dans le domaine de la justice :

Le Gouvernement a examin  la derni re mouture de l'avant-projet de loi relative   la protection et   la pr servation des terres de l'Etat, pr sent  par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Cette mouture a  t  adapt e en fonction des directives  dict es par Monsieur le Pr sident de la R publique lors du dernier Conseil des ministres, notamment   travers l'obligation faite aux autorit s locales d'assumer la protection des terres et du foncier r cup r s d s les premi res heures suivant l'ach vement du relogement de leurs indus occupants, l'application de mesures coercitives   l'encontre de toute personne impliqu e ou responsable de l'accaparement de terres de l'Etat, en leur imposant les peines les plus s v res, en sus de la restauration de l'autorit  de l'Etat en la mati re, en toute transparence, avec la protection des droits des citoyens.

Ainsi revu et enrichi, ce projet de texte instaure un nouveau dispositif juridique incluant des mécanismes et des sanctions pénales sévères visant à renforcer la protection et la préservation des terres de l'Etat, compte tenu de la recrudescence, ces dernières années, de voies de fait commises sur ces terres.

Dans le domaine des finances :

Le ministre des Finances a présenté, en deuxième lecture, un avant-projet de loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics qui vise à assurer un meilleur encadrement des marchés publics, à garantir leur efficacité et à promouvoir l'édification d'une économie productive et compétitive en favorisant à la fois la production et l'outil de production locale, notamment les petites ou les très petites entreprises et les start-up.

Cet avant-projet de loi vise également à mieux consacrer la gouvernance de la commande publique en assurant une meilleure application des principes cardinaux en lien avec la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures et la bonne utilisation des fonds publics.

Le projet de texte prévoit également la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics qui s'inscrit dans une volonté de numérisation de l'administration.

Dans le domaine de l'agriculture :

Le Gouvernement a examiné, en dernière lecture, un avant-projet de loi relative aux forêts et aux richesses forestières, présenté par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural.

Ce projet de texte a pour objet de mettre en place une stratégie nationale des forêts qui comporte un ensemble d'orientations élaborées en harmonie avec les politiques nationales socio-économiques et environnementales. Cette stratégie est destinée à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la préservation du patrimoine forestier national au bénéfice de la société.

Le projet de texte tient compte des engagements internationaux pris en matière de protection, de conservation de la biodiversité et de résilience aux changements climatiques, dans le cadre d'un développement durable intégré, articulé autour de la collaboration étroite entre les administrations, institutions et organismes concernés ainsi que l'association des populations usagères, notamment les riveraines et les représentants de la société civile œuvrant dans le développement et la gestion durable des ressources forestières.

Dans le domaine des transports :

Le ministre des Transports a présenté un projet de décret exécutif modifiant le décret exécutif n 2000-43 du 26 février 2000 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des services aériens.

La modification de ce décret exécutif intervient dans le cadre de la mise en œuvre des instructions de Monsieur le Président de la République relatives au traitement définitif

des dossiers déposés pour l'ouverture de compagnies privées de transport aérien répondant aux standards internationaux.

Cette démarche vise à faciliter l'obtention, par les opérateurs privés, de concession dans le domaine du transport aérien dans le but de faire de l'Algérie un hub et une porte de transit vers les pays africains et asiatiques.

Dans le domaine de la transition énergétique :

Le Gouvernement a entendu une communication du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, portant sur : (i) le programme d'éclairage public économique et (ii) le projet d'équipement des véhicules appartenant aux administrations, du système d'alimentation en gaz naturel liquéfié (Sirghaz).

S'agissant de l'éclairage public économique, le programme vise à mettre en place une efficacité en matière de gestion d'éclairage public à travers toutes les communes du pays en vue de minimiser l'impact de la consommation énergétique sur l'environnement et d'assurer une meilleure maîtrise des budgets locaux.

Concernant le projet d'équipement des véhicules appartenant aux administrations du système d'alimentation en gaz naturel liquéfié, un point de situation a été présenté sur l'état d'avancement de cette opération, laquelle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale d'efficacité énergétique.

Pour rappel, les pouvoirs publics avaient décidé de convertir un million de véhicules au GPL/c à l'horizon 2030 et ce, à travers la conversion de l'ensemble du parc automobile des administrations publics de l'essence au GPL/c ainsi que par des mesures incitatives au profit des particuliers, telles que la mise en place d'une aide financière au profit des particuliers et l'exonération des véhicules GPL/c de la vignette automobile.

Enfin, dans le domaine des mines :

Le ministre de l'Energie et des Mines a présenté une communication portant sur l'état d'avancement du projet d'exploitation du gisement de zinc et de plomb à Oued Amizour, dans la wilaya de Bejaïa.

Les études de faisabilité relatives à ce projet ont montré qu'il s'agit d'un projet économiquement rentable, avec des retombées certaines pour la région et pour le pays. De ce fait, le Gouvernement a examiné et validé la feuille de route pour la réalisation de ce projet dans les meilleures conditions et délais".



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Banque Islamique de Développement: Faïd à Djeddah pour les travaux des assemblées annuelles

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, s'est rendu mercredi à Djeddah (Arabie Saoudite), pour prendre part aux travaux des Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), indique un communiqué du ministère.

"M. Faïd, ministre des Finances et Gouverneur pour l'Algérie auprès du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), s'est rendu le 10 mai 2023 à Djeddah au Royaume de l'Arabie Saoudite, pour participer aux travaux des Assemblées Annuelles de ce Groupe", précise la même source.

L'édition 2023 des Assemblées Annuelles de la BID portera sur le thème: "Des partenariats pour faire face aux crises", a fait savoir le ministère.

Ces réunions connaîtront une représentation de haut niveau, comprenant des Chefs de Gouvernement et des ministres des Finances et des Economies du monde arabe et musulman, ainsi que des dirigeants d'institutions de développement et du secteur privé, a-t-on souligné.

Au titre de ces Assemblées, la délégation conduite par M. Faïd prendra part aux sessions des Conseils des Gouverneurs de la BID, dont la première sera consacrée aux questions statutaires et à l'examen des activités de cette institution et de ses filiales, ainsi qu'à l'adoption des rapports annuels des activités financières, selon le ministère.

Le ministre saisira également l'opportunité de sa présence à cet événement pour rencontrer certains de ses homologues, ainsi que des responsables d'institutions financières régionales et internationales, en vue d'échanger sur "les multiples défis auxquels font face les différentes économies de la région, ainsi que leurs perspectives socio-économiques, et examiner les possibilités de nouvelles pistes de coopération et de partenariat".



Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Islamique de Développement : Faïd à Djeddah

Le ministre des Finances, Laaziz Faid, s'est rendu, ce mercredi à Djeddah (Arabie Saoudite), pour prendre part aux travaux des Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), indique un communiqué du ministère.

« M. Faid, ministre des Finances et Gouverneur pour l'Algérie auprès du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), s'est rendu le 10 mai 2023 à Djeddah au Royaume de l'Arabie Saoudite, pour participer aux travaux des Assemblées Annuelles de ce Groupe », précise la même source. L'édition 2023 des Assemblées Annuelles de la BID portera sur le thème : « Des partenariats pour faire face aux crises », a fait savoir le ministère.

Ces réunions connaîtront une représentation de haut niveau, comprenant des Chefs de Gouvernement et des ministres des Finances et des Economies du monde arabe et musulman, ainsi que des dirigeants d'institutions de développement et du secteur privé, a-t-on souligné. Au titre de ces Assemblées, la délégation conduite par M. Faid prendra part aux sessions des Conseils des Gouverneurs de la BID, dont la première sera consacrée aux questions statutaires et à l'examen des activités de cette institution et de ses filiales, ainsi qu'à l'adoption des rapports annuels des activités financières, selon le ministère.

Le ministre saisira également l'opportunité de sa présence à cet événement pour rencontrer certains de ses homologues, ainsi que des responsables d'institutions financières régionales et internationales, en vue d'échanger sur « les multiples défis auxquels font face les différentes économies de la région, ainsi que leurs perspectives socio-économiques, et examiner les possibilités de nouvelles pistes de coopération et de partenariat ».



Les commerçants rétifs au E-paiement : Le GIE propose une baisse de la taxe sur les transactions

Le projet de loi monétaire et bancaire soumis à adoption à la chambre haute parlementaire après avoir eu l'approbation des députés porte des mesures qui favorisent l'ouverture du secteur financier à de nouveaux acteurs permettant de booster le paiement électronique.

« Cette nouvelle loi va ouvrir la porte à de nouveaux acteurs qui ont la possibilité de pouvoir se déployer et offrir des services à valeur ajoutée autour du paiement. Ces acteurs seront plus flexibles et proposeront des solutions de paiement très innovantes

et pas très coûteuses», prévoit Assia Benchabla, chef de division au niveau du groupement d'intérêt économique « GIE Monétique ».

Rencontrée au salon organisé en marge de la première édition du forum des technologies de l'information et de la communication (CTO Forum), le, au CIC, Benchabla a indiqué que le paiement électronique en Algérie connaît des courbes ascendantes. «Suite à l'interopérabilité de la plateforme Edahabia d'Algérie poste et celle de la Carte bancaire CIB, nous avons enregistré une augmentation des flux de manière assez conséquente. Aujourd'hui, il y a 13 millions de cartes distribuées qui ont permis de générer un nombre important d'opérations de paiement», a-t-elle affirmé.

Ainsi 337 Web marchands sont adhérents au système de paiement sur internet par carte interbancaire. A ce jour, le nombre global des transactions, depuis le lancement du paiement sur internet au mois d'octobre 2016, est de 24.621.235. Durant le mois de mars dernier, 920.679 transactions ont été effectuées pour un montant de plus de 2 milliards de DA, selon le bilan publié sur le site officiel du GIE monétique, contre 758.561 opérations de e-paiement enregistrées durant le mois de février. Le plus grand nombre de transactions a été effectué dans le secteur des télécoms avec 705.370 suivies par les prestataires de service (82.676) et du sport et loisir (51.557). Les facturiers se positionnent en quatrième position avec 51.309 opérations suivies des transports avec 24.275 transactions.

Le paiement électronique reste timide dans les services administratifs. Seulement 548 opérations ont été réalisées durant ce mois. «Notre objectif est de convertir toutes les opérations de paiement cash en paiement électronique. Pour ce faire, nous allons généraliser leur installation à travers le territoire national d'ici 2024», a-t-elle indiqué citant également d'autres solutions de paiement, telles que QR code. Benchabla a fait observer que le GIE monétique a mis en place un portail CIB Web.dz pour permettre aux commerçants qui veulent faire de la vente en ligne d'intégrer le paiement sur leur site web. Ce portail a permis, a-t-elle affirmé, de favoriser le déploiement de l'e-paiement et de le rendre plus flexible.

A la question de savoir quelles sont les raisons qui font qu'il y a peu d'engouement des commerçants pour le e-paiement, elle a estimé nécessaire de créer des services à valeur ajoutée autour du terminal. «Nous avons fait une proposition au ministère des Finances pour revoir à la baisse le taux de taxe appliqué. Une fiscalité plus juste permet une adhésion des commerçants au processus», a-t-elle précisé, insistant sur la communication et la sensibilisation ainsi que sur l'implication des consommateurs. « Il s'agit d'une culture à ancrer dans les mœurs, le e-paiement devra être un réflexe quotidien. C'est ce qui peut contribuer, en partie, à l'éradication de l'informel », juge-t-elle.

Assemblées annuelles du Groupe de la BID : Le ministre des Finances prend part aux travaux qui se tiendront Djeddah

Le ministre des Finances, Laziz Faïd, s'est rendu, aujourd'hui, à Djeddah (Arabie saoudite), pour prendre part aux travaux des Assemblées annuelles du groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), indique un communiqué du ministère.

Les Assemblées annuelles 2023 du groupe de la BID verront la participation de différentes parties prenantes, dont des ministres des 57 pays membres, de hauts fonctionnaires, des chefs d'organisation internationale, des représentants du secteur privé, de la société civile, du monde universitaire et des médias, entre autres. L'édition 2023 des Assemblées annuelles de la BID portera sur le thème : «Des partenariats pour faire face aux crises», a fait savoir le ministère.

Ces réunions connaîtront une représentation de haut niveau, comprenant des Chefs de gouvernement et des ministres des Finances et des Economies du monde arabe et musulman, ainsi que des dirigeants d'institutions de développement et du secteur privé, a-t-on souligné.

«Au titre de ces assemblées, la délégation conduite par Faïd prendra part aux sessions des Conseils des gouverneurs de la BID, dont la première sera consacrée aux questions statutaires et à l'examen des activités de cette institution et de ses filiales, ainsi qu'à l'adoption des rapports annuels des activités financières», selon le ministère.

Le ministre saisira également l'opportunité de sa présence à cet événement pour rencontrer certains de ses homologues, ainsi que des responsables d'institutions financières régionales et internationales, en vue d'échanger sur «les multiples défis auxquels font face les différentes économies de la région, ainsi que leurs perspectives socio-économiques, et d'examiner les possibilités de nouvelles pistes de coopération et de partenariat».

Les Assemblées annuelles du groupe de la BID constituent une plate-forme importante pour les dirigeants du monde, les décideurs politiques, les praticiens du développement et autres parties prenantes pour se réunir et discuter des problèmes cruciaux de développement.

Des sessions plénières de haut niveau, des tables rondes interactives, des sessions techniques et des événements parallèles couvrant un large éventail de sujets,

notamment la réduction de la pauvreté, le développement des infrastructures, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, le changement climatique et l'innovation auront lieu durant ce conclave.

En plus du programme officiel, les Assemblées annuelles offriront des opportunités de réseautage, de partage des connaissances et d'engagement avec des leaders du monde et des experts dans le domaine du développement. Un espace d'exposition, présentant les projets et initiatives innovants du groupe, ainsi que les réalisations et les réussites de ses pays membres, est également prévu.



Code des marchés publics : Le gouvernement prépare une révision

Ce texte, considéré par le ministre des Finances comme «*l'un des plus importants des réformes financières générales*», s'inscrit dans la poursuite de ces réformes et viendra s'ajouter à d'autres dispositifs, dont l'objectif principal est d'améliorer le climat des affaires mais également une gestion financière efficace.

Le projet de loi portant révision du code des marchés publics a fait l'objet hier d'une présentation lors d'une réunion du gouvernement, comme annoncé la veille par le ministre des Finances, Laaziz Fayed. Il sera soumis par la suite au Conseil des ministres avant d'être présenté devant les deux Chambres du Parlement pour débat. Ce texte constitue, selon le gouvernement, une avancée dans la quête de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des finances publiques.

Les mesures proposées portent globalement sur la numérisation des procédures de conclusion des marchés publics. Dans ce cadre, il y a eu le lancement, en décembre dernier, d'un portail électronique dédié aux marchés publics de manière à garantir le libre accès à la commande publique. Sur ce portail électronique, il est prévu la publication d'un programme prévisionnel des projets de marchés publics devant être lancés cette année pour informer les opérateurs intéressés par l'investissement.

Des opérateurs qui ont toujours demandé à ce que les procédures soient clarifiées et mises en œuvre dans la transparence. Ainsi, ce texte, considéré par le ministre des Finances comme *«l'un des plus importants des réformes financières générales»*, s'inscrit dans la poursuite de ces réformes et viendra s'ajouter à d'autres dispositifs dont l'objectif principal est d'améliorer le climat des affaires mais également d'assurer une gestion financière efficace. Le projet de loi sur la comptabilité publique et la gestion financière intervient, selon le ministre des Finances, *«en consécration des réformes profondes actuelles introduites au système financier, comptable et budgétaire en général, et en application de la loi organique de 2018, relative aux lois de finances»*.

Il donnera une nouvelle impulsion à la qualité des informations financières et économiques, de même qu'il offrira une meilleure vision des politiques publiques, en introduisant des comptes à trois dimensions : la comptabilité générale, analytique et budgétaire, et ce, sans affecter l'exécution des budgets. *«Le contrôleur budgétaire n'a jamais été et ne sera pas un obstacle à l'exécution des dépenses publiques, mais au contraire, il représente le rempart des ordonnateurs»*, a assuré le ministre. Ajoutant que les services du Trésor ont élaboré, dans le cadre de l'amélioration du contrôle des dépenses publiques et la réduction des délais de leur paiement, un texte réglementaire définissant la nomenclature des documents justificatifs à présenter au contrôleur budgétaire et au comptable public ainsi qu'aux agents chargés de l'exécution du budget.

Pour éviter les obstacles susceptibles d'empêcher l'exécution des dépenses publiques, notamment au niveau local, une cellule mixte sera créée entre la direction régionale du Budget et la direction régionale du Trésor en vue de coordonner et faciliter les opérations d'exécution des dépenses des ordonnateurs, selon la même source. Le but étant de *«lutter contre toutes les formes de corruption et de bureaucratie et de moraliser la profession de comptable public»*.

Conformément à cette orientation, le texte de loi a allégé la responsabilité du comptable public comparativement à la loi n° 90-21 *«par l'application de la responsabilité financière uniquement en cas de déficit de la caisse, ne s'appliquant pas comme auparavant aux actes de gestion»*. Quant aux textes d'application relatifs au texte de loi, le ministre des Finances a fait état de l'élaboration de dix décrets exécutifs qui ont été soumis pour examen au secrétariat général du gouvernement.

Nouveaux usages et modernisation de l'économie : L'Algérie face au virage numérique

L'Algérie a franchi une nouvelle étape dans le processus de numérisation des documents administratifs et de lutte contre la bureaucratie.

La numérisation fait partie du plan d'action du gouvernement qui ambitionne de moderniser l'administration publique et de la rapprocher des citoyens, en leur offrant des services publics de qualité et accessibles à tous. Un processus important, dont il faut comprendre les enjeux.

Pour Djaouad Allal, expert en numérisation et directeur général de l'entreprise AdexTechnology, il faut définir les concepts : *«Ce n'est pas scanner un document et l'envoyer par e-mail. La numérisation évite l'intervention humaine pour pouvoir donner un service, analyser une data, l'exploiter et mieux gouverner.»*

Certains analystes, comme Abderrahmane Hadeff, expert en économie, ont tendance à parler de *«transformation numérique, car on évoque plutôt la transformation socioculturelle que technologique, c'est-à-dire mettre l'humain au centre de cette transformation»*. C'est un impératif et non un choix pour l'Algérie. Les premières expériences de numérisation remontent à 2003-2004 au ministère de la Justice, un précurseur dans le domaine, une digitalisation qui a réussi en termes de services aux justiciables sur la partie de délivrance de documents. Il y a eu ensuite le ministère de l'Intérieur qui est passé au passeport biométrique en 2015.

Le processus s'est poursuivi par petites touches successives, essentiellement par la création au niveau de chaque ministère de chefs de projets pour concrétiser sur le terrain les opérations de digitalisation. Aujourd'hui, certains organismes sont cités comme référence, à titre d'exemple, la Cnas et la Casnos qui ont réussi *«l'interconnectivité»* sur tout le territoire national. L'objectif est d'éliminer la bureaucratie, améliorer le service public pour répondre aux préoccupations des citoyens dans les meilleurs délais.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale dispose de plusieurs plateformes électroniques qui offrent des services en ligne. «El Hanaa» permet à l'assuré de bénéficier des prestations à distance, consistant notamment en le retrait de l'attestation d'affiliation et du certificat d'éligibilité aux prestations. Le constat actuel fait ressortir des avancées dans plusieurs secteurs, mais il faut préciser que c'était des

initiatives sectorielles. Le défi consiste à avoir une vision globale et une stratégie nationale de la numérisation en Algérie en allant vers *«l'interopérabilité des systèmes d'information»*.

Résistance aux changements et zone de confort

L'Algérie a franchi une nouvelle étape dans le processus de numérisation des documents administratifs et de lutte contre la bureaucratie. Désormais, pour la première fois dans le pays, les documents de citoyenneté peuvent être collectés via une plateforme numérique dédiée à cet effet. Dans ce sens, le secteur du commerce, par exemple, a lancé plusieurs projets comme un système informatique pour le contrôle des marchandises importées, tandis que le secteur financier a lancé une opération de numérisation des trésoreries de 58 wilayas et un système informatique permettant aux contribuables de s'acquitter de leurs obligations fiscales à distance. A travers toutes ces actions, le gouvernement est désireux de réussir la transformation numérique à travers une stratégie structurée, inclusive et systémique.

«L'année 2021 fut le point de départ de la construction d'une économie numérique, soutenue par des systèmes d'information gouvernementaux pour aider à la prise de décision», met en exergue le site legal-doctrine.com.

Cependant, il y a des freins. La résistance aux changements et l'adoption de la technologie. *«L'attachement à notre zone de confort est directement liée à notre résistance au changement»*, confirme Ali Kahlane, consultant en transformation et maturation numériques.

Un autre facteur a son importance : la fracture numérique, car certains citoyens n'arrivent pas à accéder ou à maîtriser ces technologies. Il faut comprendre que le paradigme a changé : aujourd'hui, on ne va plus à l'administration, au guichet ou au commerce, c'est ces services qui viennent vers nous. Il y a aussi des conditions à mettre en place : le renforcement des capacités technologiques (infrastructures, connectivité, solutions), car on ne peut parler de numérisation avec un réseau non fiable et des capacités de stockage et d'hébergement à l'international.

Dans ce cadre, le groupe Algérie Télécom procède à l'accélération de la couverture du territoire en accès à haut et très haut débits fixes et mobiles et le renforcement de la sécurisation du réseau national des télécommunications. Le taux de raccordement des foyers au réseau Internet fixe est passé de 3,7 millions de foyers en 2020 à 4,5 millions de foyers en 2022, soit une hausse de 20% sans oublier l'amélioration du flux qui est passé de 2 mégabits en 2020 à 10 mégabits en 2022, tout en maintenant la même tarification.

Dans son plan d'action, il est question d'accroître sensiblement l'accès des ménages et des très petites entreprises aux équipements et aux réseaux haut débit. Le ministère de la Numérisation et des Statistiques, créé en 2020, a identifié quatre axes prioritaires. Il s'agit de poursuivre les actions permettant d'asseoir un environnement pour soutenir la

transformation numérique sur les plans réglementaire, organisationnel, financier et technologique, le développement de l'e-gouvernance et l'accélération de la numérisation de l'administration pour une meilleure gouvernance publique, la mise en place d'un écosystème favorable au développement de l'économie numérique et œuvrer pour une citoyenneté numérique favorable à l'émergence d'une culture numérique garante d'une action publique et d'une conduite citoyenne civique et solidaire.

Par ailleurs, il faut avoir au niveau des administrations «*un référentiel d'interopérabilité*». Il faut aussi revaloriser le directeur des systèmes d'information (DSI) qui reste, selon Djaouad Allal, «*le parent pauvre des institutions. Il n'a pas de budget pour faire des investissements. Il n'arrive pas à faire une simple acquisition d'un ordinateur, le marché est trop régulé, il y a plein d'autorisations pour importer des équipements. Or, les équipements doivent être considérés comme une matière première*». Aujourd'hui, la transformation numérique est devenue une question de survie.



Abderrahmane Hadeif. Expert en économie : «La numérisation est un enjeu de souveraineté»

La numérisation n'est plus un choix mais une obligation pour une efficience économique et faciliter les procédures administratives. Quelle est votre analyse à ce sujet ?

Effectivement, la numérisation aujourd'hui n'est plus un choix et devient un impératif stratégique et même un enjeu de souveraineté. Il faut reconnaître que dans ce sens, la volonté politique est clairement affichée et au plus haut niveau de l'Etat. Des réformes institutionnelles ont été menées à travers la création de nouveaux départements ministériels (numérisation et statistiques, économie de la connaissance et des start-up, etc.). L'objectif étant d'arriver à mettre en place une stratégie nationale de la transformation numérique qui, à terme, devrait aboutir à asseoir les bases d'une vraie administration électronique par une profonde modernisation du service public et une mutation du secteur économique pour plus de performance et de compétitivité.

Malgré les avancées enregistrées ces dernières années avec des réalisations en termes de numérisation du fichier de l'état civil, de la justice, de la sécurité sociale, l'amélioration de connexion internet etc., le constat demeure mitigé compte tenu des attentes des pouvoirs publics ainsi que des usagers (citoyen et opérateurs économiques) pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens et la réussite du projet de transformation économique du pays avec des enjeux majeurs dans un monde qui

connaît des évolutions de plus en plus rapides et complexes. D'où, l'urgence de passer à une cadence plus soutenue pour bien réussir ce projet de numérisation.

- Le président de la République a ordonné, lors du dernier Conseil des ministres, d'aller plus vite dans sa concrétisation. Comment peut-on accélérer la cadence ?

Pour aller vite tel que demandé par le président de la République et exigé par le contexte, à mon sens, il faut traduire les attentes en objectifs réalistes et réalisables. Il devient nécessaire d'avoir un leadership doté de pouvoirs et prérogatives élargis dans l'accomplissement et l'exécution du projet de numérisation. En termes plus opérationnels et dans un premier temps, s'agissant des administrations publiques telles que les impôts, le cadastres, les douanes le commerce etc., il faut accélérer la mise en place du cadre juridique relatif à la gestion et l'interopérabilité des systèmes d'information gouvernementales (un cadre ayant un caractère exécutoire et obligatoire).

Ce cadre doit adopter une architecture permettant l'échange, la manipulation et la sécurisation des données à l'exemple de l'X-Road développé par l'Estonie reconnue comme référence mondiale en la matière. Il serait intéressant de bâtir ce système d'interopérabilité sur la base du modèle adopté dans le fichier de l'état civil et de la carte d'identité nationale biométrique du ministère de l'Intérieur disposant des attributs et exigences techniques particulièrement en termes de nomenclature d'identification, de sécurité et des process de communication (en utilisant le numéro d'identification national élargi comme nouveau identifiant digital national).

Dans ce cadre, il serait opportun de recourir à la technologie des API's. Ainsi, et dans un délai de 4 à 6 mois, nous pouvons disposer d'un système d'information gouvernementale pouvant offrir une base de données pertinente fiable et consolidée. Ceci doit être aussi accompagné d'une modernisation du Système national d'information statistique (SNIS) pour une meilleure qualité dans la collecte, le traitement, la diffusion de l'information statistique permettant la conception de vrais outils d'aide à la décision et offrir une base pour toutes éventuelles études.

- En tant qu'expert des questions économiques, quels sont les secteurs prioritaires et quel sera son impact immédiat ?

Comme mentionné plus haut, et bien que la numérisation soit un processus global, inclusif et transversal, néanmoins et compte tenu des urgences, il faut commencer par les secteurs ayant un impact direct sur la vie du citoyen et aussi avec les mondes économiques à travers la qualité et la performance du service public. En plus des secteurs, comme l'intérieur, la justice et l'emploi, il devient urgent de réaliser la numérisation au sein des finances, de l'industrie et l'investissement, la santé et autres commerces. Ces mêmes secteurs devront constituer l'ossature du système d'information gouvernementale dans l'optique de la réalisation du projet du Cloud gouvernemental...

Finance: Ouverture, fin juillet, de 2 filiales bancaires algériennes en France et en Mauritanie.

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a annoncé l'ouverture, fin juillet, d'une filiale de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) en France, et d'une banque, fruit d'un actionnariat de quatre banques publiques algériennes, dans la capitale mauritanienne, Nouakchott.

Lors d'une séance plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales des sénateurs concernant le texte de loi sur la monnaie et le crédit, M. Faïd a affirmé que la «BEA est en passe d'ouvrir une filiale en France, parallèlement à la création de deux banques, fruit d'un actionnariat de quatre banques publiques, au Sénégal et en Mauritanie», soulignant que la «filiale de la BEA a obtenu son agrément et sera opérationnelle en début juillet». «La banque algérienne en Mauritanie pourrait, elle aussi, ouvrir ses portes en juillet», a-t-il ajouté. La séance a été présidée par Salah Goudjil, président du Conseil de la nation, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar. M. Faïd a affirmé, dans ce sens, que l'ouverture de banques algériennes à l'étranger, notamment en France et en Afrique, «revêt un caractère stratégique pour l'Etat algérien au double plan politique et économique», ajoutant que «ce déploiement a été prévu par le programme du gouvernement». La Banque algérienne sénégalaise composée de 4 actionnaires, est dirigée par la BNA à hauteur de 40 %, et compte également le Crédit populaire d'Algérie (CPA), la Banque extérieure d'Algérie (BEA) et la Banque de l'Agriculture et du Développement rural (BADR), à hauteur de 20 % chacune, «avait obtenu en avril son agrément, octroyé par les autorités sénégalaises, devenant ainsi la première banque publique 100 % algérienne à être agréée à l'étranger». La banque devrait entamer son activité avec un capital estimé à 100 millions de dollars avant septembre prochain. Evoquant les perspectives de développement du réseau bancaire et l'ouverture d'agences dans les wilayas nouvellement créées, le ministre a rappelé que le réseau bancaire nationale comptait 1 992 agences, précisant que les banques avaient recommandé à la Banque d'Algérie (BA) d'ouvrir des banques de proximité qui ne nécessitent pas de grands investissements et ne se soumettent pas aux mêmes conditions que les autres agences.

«Les banques qui n'ont pas, à ce jour, de filiales dans les nouvelles wilayas sont en cours de prospection d'assiettes foncières en collaboration avec les autorités locales afin d'y installer des agences dans les plus brefs délais», a-t-il poursuivi. Les banques actives, publiques en particulier, ont octroyé plus de 11 000 mds DA de crédits d'investissement à fin 2022 aux secteurs public et privé, a affirmé M. Faid, rappelant que la durée de traitement des demandes de crédit a été réduite à un mois au maximum. Cette mesure intervient en parallèle avec le lancement des projets de numérisation des demandes de crédits et la mise au point d'un système de suivi par internet de ces demandes.

Examen d'une éventuelle augmentation de la valeur de l'allocation touristique
Quant à l'augmentation de l'allocation touristique, qui sera désormais régie par l'instruction n° 08-97 du 28 août 1997 relative au droit de change pour dépenses liées à des voyages à l'étranger, le ministre des Finances a fait savoir que «la détermination de la valeur de cette allocation est du ressort de la Banque d'Algérie en concertation avec les autorités concernées», reconnaissant, dans ce sens, que «cette valeur est loin de couvrir les besoins du voyageur à l'étranger».

Cela «nécessite d'étudier la possibilité de revoir ce niveau. Le dossier est en cours d'examen au niveau de la Banque d'Algérie, en tenant compte des équilibres financiers de l'Etat», a-t-il ajouté. Concernant les bureaux de change, le ministre a précisé que leur ouverture est régie par la loi sur la monnaie et le crédit, sur autorisation du Conseil de la monnaie et du crédit, indiquant que «la Banque d'Algérie est en passe d'élaborer les textes réglementaires pour la gestion des bureaux de change, qui seront prêts dès l'entrée en vigueur de cette loi».

L'ouverture de ces bureaux au niveau des aéroports, des ports et des zones touristiques à travers le pays, pourrait «attirer des devises au regard de la révision de la marge bénéficiaire de ces bureaux», a-t-il ajouté.

Evoquant la monnaie numérique, consacrée par le texte de loi sur la monnaie et le crédit, le ministre a affirmé que cet outil, développé et contrôlé par la Banque centrale à l'instar des billets de banque, permettrait d'effectuer des transactions «sûres et rapides».

Pour M. Faid, la monnaie numérique de la banque centrale vise à «réduire les coûts de l'intermédiation financière, renforcer la sécurité commerciale, encourager le paiement électronique, lutter contre le blanchiment d'argent et la corruption, et préserver la souveraineté des Etats en interdisant les devises cryptées privées». Le ministre a, en outre, souligné les mesures prises ces dernières années pour la

numérisation du secteur financier, annonçant à ce propos le lancement, avant la fin du semestre en cours, du Portail national des marchés publics et le Système d'information pour l'Administration gestion des douanes.

Concernant le système informatique des douanes, M. Faid a précisé qu'il couvre actuellement 41 centres d'impôts, ajoutant que les services des Domaines de l'Etat ont lancé une plateforme du foncier, mise à la disposition des citoyens et des notaires, pour permettre l'échange d'informations avec le secteur des impôts et d'autres secteurs stratégiques.



Ambassadeurs et consuls d'Algérie

Tebboune opère un large mouvement

On en sait désormais un peu plus sur le mouvement diplomatique opéré par le président de la République à la tête des ambassades et des consulats d'Algérie à l'étranger.

Les fins de fonctions et les nominations ont concerné des ambassadeurs en poste dans des capitales importantes, comme Bruxelles, Pretoria, Berlin, Abu Dhabi, Doha, Vienne, Amman ou Dakar, ainsi que des consuls et des consuls généraux. Lamine Bencherif est le nouvel ambassadeur d'Algérie à Bruxelles, en remplacement de Ali Mokrani. M. Bencherif occupait le poste de directeur général Europe au ministère des Affaires Jusque-là en poste à Kuala Lumpur (Malaisie), Saad Maandi est nommé ambassadeur d'Algérie en Afrique du Sud, tandis que Faouzia Boumaiza est mutée de Vienne à Genève, Boumediene Mahi, de Yaoundé à Nairobi et Amor Fritah de N'Djamena à Abu Dhabi. En Allemagne, Larbi El-Hadj Ali a remplacé Smaïl Allaoua. Plusieurs décrets présidentiels mettant fin aux fonctions d'ambassadeurs, consuls généraux et consuls ont été publiés au dernier numéro du Journal officiel. Dans un décret du 23 avril, il est mis fin, à compter du 20 mars 2023, aux fonctions de 9 ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires en poste en Afrique, en Europe, en Amérique du Sud et en Asie, appelés à exercer d'autres fonctions.

Il s'agit de Mohamed Cherif Kourta (Jordanie), Boualem Chebihi (Sénégal), Mohamed Sofiane Berrah (Chili), Selma Malika Haddadi (Kenya), Faouzia Boumaiza (Autriche), Larbi El Hadj Ali (Congo), Saad Maandi (Malaisie), Boumediene Mahi (Cameroun) et Amor Fritah (Tchad). Par décret du 23 avril 2023 également, six ambassadeurs d'Algérie ont été admis à la retraite à compter du 30 mars 2023. Il s'agit

de Smaïl Allaoua, en poste à Berlin (Allemagne), Mostefa Boutora (Qatar), Ali Mokrani (Bruxelles, Belgique), Merzak Bedjaoui (Rwanda), Mokaddem Bafdal (Norvège) et Mohammed Hacene Echarif (Afrique du Sud). Il a été en outre mis fin aux fonctions, à partir de la même date et sans autre indication, de

Lazhar Soualem, représentant permanent à Genève, Abdelmalek Bouheddou, ambassadeur au Koweït, Abdelhamid Ahmed- Khodja, (Bahrein) Khemissi Arif (Emirats Arabes Unis) et Baya Bensmail, à Sofia (République de Bulgarie). Six consuls d'Algérie en France concernés Concernant les consuls généraux appelés à d'autres fonctions, la mesure a touché Noureddine Meriem (jusqu'à en poste à Montréal, Canada), Abdelkrim Beha (Londres, Royaume Uni) et Abdelghani Amara (Istanbul, Turquie). Ali Talaourar, consul général à Casablanca (Maroc), et Abdelmadjid Draia, (Genève, Suisse) ont été admis à la retraite à compter du 30 mars 2023, tandis qu'il a été mis fin aux fonctions, sans autre indication, de Ahmed Mourad Merhoum (Djeddah, Arabie Saoudite)



Banque Islamique de Développement: Faïd à Djeddah pour les travaux des assemblées annuelles

Banque Islamique de Développement: Faïd à Djeddah pour les travaux des assemblées annuelles

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, s'est rendu ce mercredi à Djeddah (Arabie Saoudite), pour prendre part aux travaux des Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), selon un communiqué du ministère.

«M. Faïd, ministre des Finances et Gouverneur pour l'Algérie auprès du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), s'est rendu le 10 mai 2023 à Djeddah au Royaume de l'Arabie Saoudite, pour participer aux travaux des Assemblées Annuelles de ce Groupe», précise la même source.

L'édition 2023 des Assemblées Annuelles de la BID portera sur le thème: «Des partenariats pour faire face aux crises», a fait savoir le ministère.

Ces réunions connaîtront une représentation de haut niveau, comprenant des Chefs de Gouvernement et des ministres des Finances et des Economies du monde arabe et

musulman, ainsi que des dirigeants d'institutions de développement et du secteur privé, a-t-on souligné.

Au titre de ces Assemblées, la délégation conduite par M. Faid prendra part aux sessions des Conseils des Gouverneurs de la BID, dont la première sera consacrée aux questions statutaires et à l'examen des activités de cette institution et de ses filiales, ainsi qu'à l'adoption des rapports annuels des activités financières, selon le ministère.

Le ministre saisira également l'opportunité de sa présence à cet événement pour rencontrer certains de ses homologues, ainsi que des responsables d'institutions financières régionales et internationales, en vue d'échanger sur «les multiples défis auxquels font face les différentes économies de la région, ainsi que leurs perspectives socio-économiques, et examiner les possibilités de nouvelles pistes de coopération et de partenariat».



La formation dans le commerce international : Les entreprises face au défi de l'exportation

En plus de disposer d'un grand potentiel à l'export ainsi que d'une volonté affichée par les pouvoirs publics d'accompagner les opérateurs, la formation de la ressource humaine et des entreprises exportatrices est un impératif pour réussir dans le commerce international, qui requiert des exigences particulières.

L'importance et la nécessité de la question ont été soulignées par les experts et les professionnels, appelant les opérateurs à disposer d'une formation aux métiers de l'export. Ainsi, Ali Bey Nasri, expert et formateur à l'export, a souligné la pertinence de la formation dans l'activité de l'exportation. « On ne peut pas exporter sans être formé », a-t-il déclaré en marge de sa communication sur le « Dispositif d'appui à l'export et perspectives des exportations algériennes », lors de la conférence intitulée « L'entreprise face au défi de l'exportation », organisée en parallèle avec la tenue du Salon international du bâtiment, des matériaux de construction et des travaux publics, qui va prendre fin aujourd'hui. Selon le formateur à l'export, l'entreprise doit créer une structure à l'exportation et cette mission ne doit en aucun cas être confiée à un personnel non formé.

« L'entreprise doit disposer d'un service export et les personnes en charge de ce service doivent absolument être formées au métier de l'export », a-t-il précisé, soulignant le recensement de 24 activités dans le métier de l'exportation.

Selon lui, il est nécessaire de disposer de connaissances en financement et en commerce international, en logistique internationale, sur la responsabilité des exportateurs, du dispositif juridique et réglementaire du pays destinataire... « L'exportation c'est plusieurs étapes. Il faut les maîtriser pour ne pas s'exposer à des infractions vis-à-vis de la réglementation des changes ou le risque de non-paiement, la prise en charge des risques... », a expliqué Ali Bey Nasri, insistant sur le fait que l'exportation est un métier à part entière.

Interrogé sur l'adhésion des opérateurs à cette démarche, l'expert a affirmé que « les grandes entreprises le font mais les petits exportateurs estiment qu'ils n'ont pas de moyens pour former leur personnel ». Il a, dans ce sens, appelé les primo-exportateurs à aller vers la formation qu'assure notamment la Chambre de commerce et dont l'Etat prend en charge 80 % du coût.

Pour sa part, Jean-Pierre De Bono, président du Club d'affaires pour le développement des entreprises françaises en Algérie (CADEFA), qui est aussi DG d'un institut de formation, a souligné l'importance de la formation à l'export pour pénétrer au mieux le marché international.

Mettant en avant le potentiel dont dispose l'Algérie en matière d'exportation dans plusieurs secteurs d'activités ainsi qu'en termes d'infrastructures qui donnent les meilleures cartes aux entreprises algériennes pour exporter, il a indiqué que la formation sur les techniques du commerce international est nécessaire. « Les entreprises doivent être formées. Comme ça elles seront mieux armées pour conquérir le marché étranger », a-t-il signalé.

Dans sa présentation, il a mis en exergue les objectifs de la formation qui sont, entre autres, la compréhension des enjeux de l'exportation, la connaissance des étapes de l'exportation, la maîtrise des aspects juridiques et réglementaires, le développement des compétences en négociation, le développement des stratégies de compétitivité ainsi que l'acquisition des outils de gestion de projet.

La formation sera également axée sur les fondamentaux et la préparation de l'exportation, la gestion des opérations d'exportation ainsi que sur la négociation et la communication interculturelles. « L'Algérie dispose d'infrastructures importantes et de bons fleurons de l'industrie. Il suffit de former à l'exportation pour améliorer la compétitivité et ainsi conquérir de nouveaux marchés », a précisé Jean-Pierre De Bono, affirmant que l'Algérie dispose de tous les atouts, notamment dans le secteur de l'agriculture

Par ailleurs, la priorité accordée par les autorités aux exportations a été saluée lors de cette conférence. Ali Bey Nasri a en effet évoqué le dispositif de soutien à l'export, citant le fait que l'exportation est totalement défiscalisée, avec la suppression de la TAP, la TVA, l'IBS, l'IRG ainsi que le soutien au fret garanti par l'Etat à hauteur de 50 %, ajoutés à la promotion des Foires et expositions à l'étranger, qui offrent plus de

visibilité aux opérateurs. « L'état d'esprit des institutions vis-à-vis de l'activité d'exportation a totalement changé.

Nous sommes en train de réunir toutes les conditions qu'on n'avait pas avant », a-t-il affirmé, notant l'ouverture des filiales de banques algériennes à l'étranger.



Entreprises industrielles exportatrices : élargir les avantages fiscaux et financiers

L'Algérie compte réussir son offensive à l'exportation, souligne Chabane Assad, fondateur du cabinet Finabi. En outre, souligne-t-il, ce choix permettra de «maîtriser les importations sans altérer la liberté d'importation de ces mêmes produits». Le coût de revient industriel de ces entreprises, explique M. Assad, sera «subventionné» pour supporter la concurrence des produits internationaux.

Cependant, les entreprises devraient améliorer la qualité et assurer les quantités nécessaires. Les avantages fiscaux et financiers dont bénéficient les exportateurs concernent une exonération de l'IBS, des avantages financiers sous forme de remboursement des frais de participation aux foires internationales et des frais logistiques générés par l'opération d'exportation. Dans son analyse, le cabinet Finabi conseil propose de «maintenir les avantages fiscaux et d'adapter les avantages financiers à ces entreprises dans la production est écoulee localement ». A titre d'exemple, enchaîne l'expert , «le remboursement financier concernera l'effort d'amélioration du design de l'emballage effectuée par la société industrielle, la certification ISO et la logistique dans les zones d'ombres pour satisfaire la demande nationale ». In fine, cet accompagnement aboutira à une «surproduction susceptible d'être exportée».

En chiffres, M. Assad indique que le coût fiscal consolidé en 2021 pour une entreprise qui dégagait une profitabilité avant IBS de 15% était de «41,32% du résultat ordinaire avant impôt dans le secteur de la production, 47,10% du résultat ordinaire pour le secteur du BTPH et 48,05% pour le secteur du tourisme, ainsi que 50,08% du résultat ordinaire pour le secteur du services et négoce». La Loi de finances 2022 a apporté des changements significatifs. La Loi de finance 2023, explique M. Assad, «n'a eu aucun impact sur le coût fiscal».

Le coût fiscal en 2023 pour une entreprise qui dégage une profitabilité avant IBS de 15% sera réduite d'une manière significative en passant de «41,32% à 34,07% pour le

secteur industriel. Dans le cas où la PME industrielle investit 40% de son bénéfice avant impôt, le coût fiscal baisse à 31,14% ». La profitabilité passe de «47,10% à 43,4% pour le secteur du BTPH, de 48,05% à 43,4% pour le secteur du tourisme, et de 50% à 45,6% pour les secteurs tertiaire et commercial ». Pour les entreprises industrielles exportatrices, note le fondateur du cabinet Finabi conseil, le coût consolidé fiscal en Algérie est de de 15,87%. D'où, souligne-t-il, «l'intérêt d'élargir ces avantages aux entreprises qui réduisent les importations ».



CODE DES MARCHÉS PUBLICS : Le projet de loi soumis au prochain Conseil des ministres

Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a affirmé que le projet de loi portant révision du code des marchés publics, présenté hier lors de la réunion du Gouvernement, sera soumis en Conseil des ministres et présenté ultérieurement devant les deux chambres du Parlement.

Faid a précisé que le projet de loi sur la comptabilité publique et la gestion financière, intervient « en consécration des réformes profondes actuelles introduites au système financier, comptable et budgétaire en général, et en application de la loi organique de 2018, relative aux lois de finances ». Le ministre a également affirmé que le présent texte donnera une nouvelle impulsion à la qualité des informations financières et économiques, et offrira une meilleure vision des politiques publiques, en introduisant des comptes à trois dimensions: la comptabilité générale, analytique et budgétaire. Pour lui, les réformes touchant le système financier permettront de confier à la Cour des comptes un « rôle plus important et différent de celui qu'assume actuellement cette cour, à savoir l'évaluation des politiques publiques ».

En 2022, le Premier ministre Aïmène Benabderrahmane a souligné que la révision du code des marchés publics « constitue un pas important susceptible de conférer davantage de transparence et d'efficacité à la gestion des finances publiques ». « À l'ère du développement des technologies de la communication, le Gouvernement s'est orienté vers la numérisation des procédures de conclusion des marchés publics, à travers le lancement le 23 décembre dernier, d'un portail électronique dédié aux marchés publics pour garantir le libre accès à la commande publique, l'égalité des chances entre candidats et la transparence des procédures », avait précisé le Premier ministre.

Il a souligné, dans ce sens, l'importance de faire aboutir le processus de numérisation des marchés publics pour « leur conférer davantage de transparence, asseoir une concurrence en sus du gain de temps et l'économie des coûts », ajoutant que ce mécanisme « sera efficace en termes de lutte contre la corruption dans les marchés publics ».

Dans ce cadre, le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a rappelé lundi au Sénat les mesures prises ces dernières années pour la numérisation du secteur financier, annonçant à ce propos le lancement, avant la fin du semestre en cours, du Portail national des marchés publics et le Système d'information pour l'Administration et la gestion des douanes.



Ouverture de deux filiales bancaires à l'étranger : Le succès dépend du degré d'adaptation, selon les experts

Les deux filiales bancaires algériennes qui seront ouvertes en France et en Mauritanie à la fin du mois de juillet, comme annoncé dernièrement par le ministre des Finances, Laâziz Faïd, auront un grand défi à relever faire face à la concurrence, très rude sur le vieux continent surtout.

L'essentiel d'une réussite bancaire, explique l'expert en finances, Djeloul Slama, repose surtout sur la qualité et sur l'attractivité des produits financiers proposés par les agences à leurs clientèles, aux entreprises, aux investisseurs, aux dépositaires physiques et morales, supposant une bonne collaboration commerciale avec les compagnies d'assurance et les organismes de cotation et d'appréciation du risque. «Une banque, c'est une entreprise économique comme une autre. Sauf que sa marchandise se présente sous forme d'achat et de vente de crédit sur le marché financier local et sur les places internationales lorsqu'elle opère à ce niveau.

A ce niveau, justement, une libre circulation des capitaux et des crédits est exigée en échange de certaines règles de prudence et de surveillance par les banques centrales du pays d'accueil et du pays bailleur des fonds», explique-t-il. Nos banques, poursuit-il, une fois opérationnelles en Europe ou en Afrique, seront appelées à avoir la capacité d'anticiper sur les événements et les tendances économiques, sur les conglomérats de sociétés...

«Nos banques ne doivent pas hésiter à se lancer au niveau international et leur tâche en sera largement facilitée si la réglementation relative au cadrage de l'activité bancaire algérienne à l'étranger est adaptée ainsi que celle relative aux crédits, à la monnaie, aux changes, aux agréments... Il ne faut pas avoir peur, en somme, d'avancer vers une économie libre et émancipée et qui ne soit pas bridée par l'étau de la bureaucratie», estime-t-il, appelant à la tenue d'un débat national autour des tenants financiers, de la

monnaie, du change..., et ce, pour avoir une meilleure visibilité du secteur. Les premiers mois de l'activation de ces banques, estime-t-il, seront déterminants. «L'efficacité de ces banques dépendra de leur degré d'adaptation aux marchés où elles sont implantées.

Plus vite elles s'adaptent et mieux ça sera pour nos investisseurs et promoteurs. Ces banques pourront même faciliter le passage de nos entreprises industrielles de simples groupes vers des holdings, voire des multinationales dans le BTPH, le ferroviaire, la chimie du verre, la pétrochimie, la cimenterie et dérivées et l'agroalimentaire», assure-t-il. A condition que, prévient-il, le code du commerce algérien le permette, car pour l'instant, dans son article 796, il ne reconnaît que les groupements momentanés d'entreprises.

Booster le transfert de la devise

«La notion de groupe d'ailleurs n'est pas encore reconnue comme telle dans notre réglementation. C'est pour dire qu'il y a encore des choses à modifier pour permettre notamment la bancarisation de multinationales algériennes», conclut-il. Pour l'expert en économie Mourad Kouachi, l'ouverture d'une filiale de la BEA en France va contribuer à booster le transfert de la devise de la diaspora vers leurs pays d'origine. «Ils sont quelque 10 millions d'Algériens qui vivent en France, mais le volume du transfert de leurs devises vers l'Algérie est très faible en comparaison avec les Tunisiens, par exemple. Cette filiale donc va encourager la diaspora à augmenter le volume des transferts», assure-t-il. Pour ce qui est de la banque mixte qui s'ouvrira en Mauritanie, le but, selon lui, est d'accompagner les exportateurs.

«Nous pouvons dire que ces derniers ont obtenu toutes les facilités promises par les pouvoirs publics. Les exportateurs n'auront plus à souffrir des retards dans l'obtention de leurs droits au niveau des banques étrangères dans les pays où ils opèrent. Cette banque mixte est une garantie supplémentaire pour les exportateurs sur le marché mauritanien, particulièrement ciblé par le gouvernement», signale-t-il. Ces banques, rapporte-t-il, vont contribuer également à booster nos investissements à l'étranger et, par conséquent, le transfert de la devise vers l'Algérie. «Il sera également judicieux de créer des banques algéro-mauritaniennes, algéro-tunisiennes, algéro-françaises, par exemple, pour plus d'efficacité et afin de tenir plus facilement devant la concurrence», conclut-il.

"النشروق" تنشر فحوى الإطار العام لميزانية الدولة لسنة 2024

ترشيد النفقات وتوسيع الوعاء الضريبي ومكافحة الغش

حددت وزارة المالية، المستوى الإجمالي للنفقات بـ14.953.68 مليار دينار لسنة 2024، و14.965.49 مليار دينار للسنة التي تليها، ونبعت إلى أن التحضير لميزانية الدولة يتميز بعودة استقرار الوضعية الاقتصادية مع تعزيز المداخل المتعلقة بصادرات المحروقات، لكنها أوصت بضرورة ممارسة "بعض التقشف".

وقالت في مذكرة توجيهية تتعلق بتحضير المشروع التمهيدي لقانون وميزانية الدولة لسنة 2024، بعثت بها للأمرين بالصرف، بتاريخ 2 ماي الجاري، اطلعت عليها "النشروق"، إنه "رغم عودة استقرار الوضعية الاقتصادية مع تعزيز المداخل المتعلقة بصادرات المحروقات... غير أن التوترات الجيوسياسية السائدة حاليا لا تزال تؤثر على الأسعار العالمية للمواد الأولية، لا سيما تلك المتعلقة بالمواد الغذائية التي تشهد ارتفاعا متواصلا، مؤثرا سلبا على توازنات وميزانية الدولة وكذا القدرة الشرائية للمواطنين".

وأكدت المذكرة أن السلطات العمومية اتخذت قرارات تهدف إلى الحفاظ على القدرة الشرائية للمواطنين وحركية التنمية الاجتماعية والاقتصادية من خلال تحفيز الإنتاج الوطني للسلع والخدمات وكذلك خلق مناصب الشغل وتدعيم قاعدة البنية التحتية واستكمال مختلف المشاريع قيد الإنجاز على المدى المتوسط.

وطلبت المذكرة، تخصيص الموارد المتاحة على أساس برمجة واسعة ومتعددة السنوات للأنشطة الاقتصادية والاجتماعية للدولة، باعتماد ترتيب تسلسلي حسب أولويتها، وتشمل أولا النفقات غير القابلة للتقليص والتي تشمل نفقات المستخدمين والتعويضات والتحويلات لفائدة العائلات ومشاريع الاستثمارات الأولية، ثم النفقات الموجهة للمحافظة على مصالح الدولة والخدمات العمومية، فالنفقات الناجمة عن الإجراءات الجديدة أو المشاريع حسب هامش المناورة المباح في حدود الغلاف المالي المرخص.

وفيما يتعلق بالإيرادات، نبعت المذكرة إلى ضرورة اتخاذ تدابير تهدف إلى توسيع الوعاء الضريبي، وتعبئة الموارد ومكافحة الغش والتهرب الضريبي، علاوة على تدابير تساهم في تبسيط الإجراءات في إطار مواصلة تحسين مناخ الأعمال والإصلاحات الجبائية.

وفي حديثها عن النفقات، أكدت المذكرة أنه سيتم تدعيم تدابير ترشيد وتحسين جودة وفعالية النفقة العمومية من خلال مواصلة الإصلاح الميزانياتي وعصرنة الأنظمة المعلوماتية لمتابعة تنفيذ الميزانية والصفقات العمومية، وشددت الوثيقة على ضرورة التحكم في التوظيف من خلال اقتصار كل اقتراح لفتح منصب مالي جديد على تلك المقررة فقط وبصفة استثنائية من طرف السلطات العمومية، ومنح الأولوية قدر الإمكان لإعادة توزيع المناصب المالية الموجودة داخل القطاعات وبينها، بما في ذلك تلك الموجهة لتعزيز الموارد

البشرية للولايات العشر المستحدثة مؤخرًا، والقيام باستبدال منصب من كل خمسة أصبحت شاغرة بما في ذلك الإحالة على التقاعد. وفيما يتعلق بجانب التوظيف، تم التأكيد على إرفاق تقديرات وضعية المناصب التي أصبحت شاغرة نتيجة التقاعد والاستقالة والإقالة والوفاة، مع التكفل بالتكوين والترقيات القانونية.

وحملت الوثيقة جملة من التعليمات تتعلق بضبط تسيير مصالح الدولة، ومن ذلك التنقلات والمصاريف والإيجار، وطلبت استخدام التقنيات الجديدة للمعلومات والاتصال، كما تم التأكيد على ترشيد استهلاك الكهرباء والغاز والمياه من خلال تبني الطاقات المتجددة، وتم التشديد كذلك في مسألة الاستعمال المفرط للمركبات الإدارية، وفي ذات السياق أوصت المذكرة بتحويل المركبات إلى غاز النفط السائل. ومن التوصيات في مجال ترشيد النفقات، تقليص التكفل بالمدعويين والمساهمين والوفود الأجنبية في إطار التبادلات الثنائية أو بمناسبة التظاهرات المختلفة، ومعرفة تكلفة المحاضرات والملتقيات بدقة.

وأكدت المذكرة على منح الأولوية لإتمام المشاريع الجاري إنجازها، لاسيما تلك التي تفوق نسبة إنجازها 70 بالمئة في الأجل المحددة وضمن التكاليف المقررة، وتأجيل تسجيل كل المشاريع الجديدة وتفضيل الاستثمارات الإنتاجية وتلك المتعلقة بالقطاعات الاجتماعية ذات الأولوية، أما عن المشاريع المجمدة فنبهت الوثيقة بالقول "يجب أن تكون موضوع دراسة حالة بحالة حسب جدواها من جهة ووضعية خزينة الدولة من جهة أخرى".



الحكومة تدرس مشاريع نصوص وعروض تخص 6 قطاعات

عقوبات مشددة للمعتدين على أراضي الدولة

* حماية العقار والأراضي المسترجعة بعد إعادة إسكان شاغليها

* تأطير الصفقات العمومية وضمان اقتصاد منتج وتنافسي

* رقمنة إجراءات إبرام الصفقات وتشجيع المؤسسات الصغيرة والناشئة

* استراتيجية وطنية للغابات مطابقة للسياسات الاجتماعية والاقتصادية والبيئية

* معالجة نهائية للملفات المودعة لفتح شركات النقل الجوي الخاصة

* تحويل مليون مركبة للسير بالغاز الطبيعي المميع (سيرغاز)

* خارطة طريق جديدة لاستغلال منجم الزنك والرصاص

درست الحكومة في اجتماعها أمس، برئاسة الوزير الأول أيمن بن عبد الرحمان، الصيغة النهائية للمشروع التمهيدي للقانون المتعلق بحماية أراضي الدولة والمحافظة عليها، بعد

تكييفها مع توجيهات السيد رئيس الجمهورية، من خلال إلزام السلطات المحلية بضمان حماية العقار والأراضي المسترجعة من إعادة إسكان شاغليها، وتطبيق أشد العقوبات على كل متورط في الاستيلاء عليها. كما اعتمدت الصيغ النهائية للمشروعين التمهيديين للقانون المحدد لقواعد الصفقات العمومية والقانون المتعلق بالغابات.

ودرست مرسوما تنفيذيا يحدد شروط استغلال خدمات النقل الجوي، مع الاستماع لعروض تخص قطاعي الطاقة والانتقال الطاقوي. حسب بيان مصالح الوزير الأول، فقد استهل الاجتماع الأسبوعي للحكومة الذي ترأسه الوزير الأول أيمن بن عبد الرحمان، أمس، بدراسة الصيغة النهائية للمشروع التمهيدي للقانون المتعلق بحماية أراضي الدولة والمحافظة عليها قدمه وزير العدل حافظ الأختام.

تعزيز حماية أراضي الدولة والمحافظة عليها

وقد تم - وفقا للبيان - تكييف هذه الصيغة وفقا للتوجيهات التي أسداها السيد رئيس الجمهورية، خلال اجتماع مجلس الوزراء الأخير، لاسيما من خلال إلزام السلطات المحلية بضمان حماية العقار والأراضي المسترجعة منذ الساعات الأولى التي تلي الانتهاء من إعادة إسكان شاغليها غير الشرعيين، وتطبيق الإجراءات القسرية في حق كل شخص متورط أو مسؤول عن الاستيلاء على أراضي الدولة، من خلال فرض أشد العقوبات، بالإضافة إلى بسط سلطة الدولة من جديد في هذا المجال بكل شفافية مع حماية حقوق المواطنين.

وتجدر الإشارة إلى أن مشروع هذا النص الذي تم تنقيحه وإثراؤه يكرس إطارا قانونيا جديدا يشمل آليات وعقوبات جزائية شديدة ترمي إلى تعزيز حماية أراضي الدولة والمحافظة عليها، نظرا إلى تفاقم حالات التعدي على هذه الأراضي في السنوات الأخيرة.

ضبط القواعد العامة المتعلقة بالصفقات العمومية

بعدها قدم وزير المالية، في قراءة ثانية مشروعا تمهيديا لقانون يحدد القواعد العامة المتعلقة بالصفقات العمومية، والذي يرمي إلى تأطير الصفقات العمومية على نحو أفضل وضمان فعاليتها وترقية بناء اقتصاد منتج وتنافسي، مع تشجيع الإنتاج وأداة الإنتاج المحلي على حد سواء، لاسيما المؤسسات الصغيرة أو الصغيرة جدا وكذا المؤسسات الناشئة.

كما يرمي المشروع التمهيدي لهذا القانون إلى تكريس حوكمة الطلب العمومي بشكل أفضل، من خلال ضمان تطبيق أمثل للمبادئ الأساسية ذات الصلة بحرية اللوج إلى الطلب العمومي، ومعاملة المترشحين على قدم المساواة والشفافية في الإجراءات والاستعمال الحسن للأموال العمومية. وينص مشروع هذا القانون أيضا، على إزالة الطابع المادي عن إجراءات إبرام الصفقات العمومية، وذلك في إطار الإرادة الرامية إلى رقمنة الإدارة.

كما درست الحكومة في قراءة أخيرة، المشروع التمهيدي للقانون المتعلق بالغابات والثروات الغابية قدمه وزير الفلاحة والتنمية الريفية، حيث يرمي مشروع هذا النص إلى وضع

استراتيجية وطنية للغابات، تتضمن جملة من التوجيهات تم إعدادها بما يتطابق مع السياسات الوطنية الاجتماعية والاقتصادية والبيئية. وتهدف هذه الاستراتيجية إلى توجيه القرارات المستقبلية المتعلقة بتهيئة الأملاك الغابية الوطنية واستعمالها والحفاظ عليها لصالح المجتمع.

ووفقا لبيان مصالح الوزارة الأولى، فإن مشروع هذا النص يأخذ في الحسبان الالتزامات الدولية المتخذة في مجال حماية التنوع البيولوجي والحفاظ عليه، والقدرة على التكيف مع التغيرات المناخية في إطار تنمية مستدامة متكاملة، تتمحور حول التعاون الوثيق بين الإدارات والمؤسسات والهيئات المعنية، وكذا إشراك السكان مستعملي الغابات لاسيما السكان المحاذين لها وممثلي المجتمع المدني الذين ينشطون في مجال تنمية الموارد الغابية وتسييرها المستدام.

تسهيل حصول المتعاملين الخواص على الامتياز في النقل الجوي

عقب ذلك قدّم وزير النقل، مشروع مرسوم تنفيذي يعدّل المرسوم التنفيذي رقم 2000 - 43 المؤرخ في 26 فيفري 2000، والمحدد لشروط استغلال الخدمات الجوية وكيفياته، حيث يأتي تعديل هذا المرسوم التنفيذي في إطار تنفيذ تعليمات السيد رئيس الجمهورية، القاضية بالمعالجة النهائية للملفات المودعة لفتح شركات النقل الجوي الخاصة التي تستجيب للمعايير الدولية. ويرمي هذا المسعى إلى تسهيل حصول المتعاملين الخواص على الامتياز في مجال النقل الجوي، بهدف جعل الجزائر قطبا محوريا وبوابة عبور نحو البلدان الإفريقية والآسيوية.

وفي مجال الانتقال الطاقوي استمعت الحكومة إلى عرض قدّمه وزير الداخلية والجماعات المحلية والتهيئة العمرانية، حول برنامج الإنارة العمومية الاقتصادية، وكذا مشروع تجهيز السيارات التابعة للإدارات بنظام التزويد بالغاز الطبيعي المميع (سيرغاز).

ففيما يخص الإنارة العمومية الاقتصادية، يهدف هذا البرنامج إلى تحقيق الفعالية في مجال إدارة الإنارة العمومية عبر كافة بلديات الوطن، قصد الحد من آثار استهلاك الطاقة على البيئة وضمان تحكم أفضل في الميزانيات المحلية. أما فيما يخص مشروع تجهيز المركبات التابعة للإدارات بنظام التزويد بالغاز الطبيعي المميع، فقد تم تقديم عرض تقييمي حول مدى تقدم هذه العملية التي تندرج في إطار تنفيذ السياسة الوطنية للفعالية الطاقوية.

ويجدر التذكير بأن السلطات العمومية، كانت قد قررت تحويل مليون مركبة للسير بالغاز الطبيعي المميع كوقود في أفق سنة 2030، وذلك من خلال تحويل مجمل حظيرة السيارات التابعة للإدارات العمومية من السير بالبنازين إلى السير بالغاز الطبيعي المميع، وكذا من خلال تدابير تحفيزية لفائدة الخواص على غرار إقرار إعانة مالية لفائدة الخواص، وإعفاء المركبات التي تسيّر بالغاز الطبيعي المميع من قسيمة السيارات.

في الأخير قدّم وزير الطاقة والمناجم، عرضا حول مدى تقدم مشروع استغلال منجم الزنك والرصاص بوادي أميزور في ولاية بجاية، حيث بينت دراسات الجدوى المتعلقة بهذا

المشروع أن الأمر يتعلق بمشروع مربح اقتصاديا وذو فوائد أكيدة على المنطقة والبلاد. وقد وافقت الحكومة، على خارطة الطريق لإنجاز هذا المشروع في أحسن الظروف وفي أقرب الأجل.

الشعب

الحكومة تدرس مشاريع قوانين وعروضا هامة تنفيذا لتوجيهات الرئيس

حماية أراضي الدولة.. رقمنة الصفقات العمومية

تسهيل حصول المتعاملين الخواص على الامتياز في مجال النقل الجوي

تحقيق الفعالية في مجال إدارة الإنارة العمومية عبر كافة البلديات

تهيئة الأملاك الغابية الوطنية والحفاظ عليها لصالح المجتمع

ترأس الوزير الأول، أيمن بن عبد الرحمان، أمس الأربعاء، اجتماعا للحكومة تم خلاله دراسة مشاريع قوانين وتقديم عروض تخص العديد من القطاعات، حسب ما أورده بيان لمصالح الوزير الأول، هذا نصه الكامل: «ترأس الوزير الأول، السيد أيمن بن عبد الرحمان، الأربعاء 10 ماي 2023، اجتماعا للحكومة، انعقد بقصر الحكومة. وقد درست خلال اجتماعها الأسبوعي هذه النقاط الآتية:

في مجال العدل:

درست الحكومة الصيغة النهائية للمشروع التمهيدي للقانون المتعلق بحماية أراضي الدولة والمحافظة عليها، الذي قدمه وزير العدل، حافظ الأختام. وقد تم تكييف هذه الصيغة وفقا للتوجيهات التي أسداها السيد رئيس الجمهورية خلال اجتماع مجلس الوزراء الأخير، لاسيما من خلال إلزام السلطات المحلية بضمان حماية العقار والأراضي المسترجعة منذ الساعات الأولى التي تلي الانتهاء من إعادة إسكان شاغليها غير الشرعيين وتطبيق الإجراءات القسرية في حق كل شخص متورط أو مسؤول عن الاستيلاء على أراضي الدولة، من خلال فرض أشد العقوبات، بالإضافة إلى بسط سلطة الدولة من جديد في هذا المجال، بكل شفافية، مع حماية حقوق المواطنين.

وتجدر الإشارة إلى أن مشروع هذا النص الذي تم تنقيحه وإثراؤه يكرس إطارا قانونيا جديدا يشمل آليات وعقوبات جزائية شديدة ترمي إلى تعزيز حماية أراضي الدولة

والمحافظة عليها، نظرا إلى تفاقم حالات التعدي على هذه الأراضي في السنوات الأخيرة.

في **مجال** **المالية:**

قدم وزير المالية، في قراءة ثانية، مشروعا تمهيديا لقانون يحدد القواعد العامة المتعلقة بالصفقات العمومية ويرمي إلى تأطير الصفقات العمومية على نحو أفضل وضمان فعاليتها وترقية بناء اقتصاد منتج وتنافسي، مع تشجيع الإنتاج وأداة الإنتاج المحلي على حد سواء، لاسيما المؤسسات الصغيرة أو الصغيرة جدا وكذا المؤسسات الناشئة. كما يرمي المشروع التمهيدي لهذا القانون إلى تكريس حوكمة الطلب العمومي بشكل أفضل، من خلال ضمان تطبيق أمثل للمبادئ الأساسية ذات الصلة بحرية اللوج إلى الطلب العمومي ومعاملة المترشحين على قدم المساواة والشفافية في الإجراءات والاستعمال الحسن للأموال العمومية.

كما ينص مشروع هذا النص على إزالة الطابع المادي عن إجراءات إبرام الصفقات العمومية، وذلك في إطار الإرادة الرامية إلى رقمنة الإدارة.

في **مجال** **الفلاحة:**

فقد درست الحكومة في قراءة أخيرة، المشروع التمهيدي للقانون المتعلق بالغابات والثروات الغابية، قدمه وزير الفلاحة والتنمية الريفية. يرمي مشروع هذا النص إلى وضع استراتيجية وطنية للغابات تتضمن جملة من التوجيهات تم إعدادها بما يتطابق مع السياسات الوطنية الاجتماعية والاقتصادية والبيئية. وتهدف هذه الاستراتيجية إلى توجيه القرارات المستقبلية المتعلقة بتهيئة الأملاك الغابية الوطنية واستعمالها والحفاظ عليها لصالح المجتمع. ويأخذ مشروع هذا النص في الحسبان الالتزامات الدولية المتخذة في مجال حماية التنوع البيولوجي والحفاظ عليه والقدرة على التكيف مع التغيرات المناخية، في إطار تنمية مستدامة متكاملة، تتمحور حول التعاون الوثيق بين الإدارات والمؤسسات والهيئات المعنية، وكذا إشراك السكان مستعملي الغابات لاسيما السكان المحاذين لها وممثلي المجتمع المدني الذين ينشطون في مجال تنمية الموارد الغابية وتسييرها المستدام.

في **مجال** **النقل:**

قدم وزير النقل مشروع مرسوم تنفيذي يعدل المرسوم التنفيذي رقم 2000 - 43 المؤرخ في 26 فيفري 2000 والمحدد لشروط استغلال الخدمات الجوية وكيفياته. ويأتي تعديل هذا المرسوم التنفيذي في إطار تنفيذ تعليمات السيد رئيس الجمهورية القاضية بالمعالجة النهائية للملفات المودعة لفتح شركات النقل الجوي الخاصة التي تستجيب للمعايير الدولية.

ويرمي هذا المسعى إلى تسهيل حصول المتعاملين الخواص على الامتياز في مجال النقل الجوي، بهدف جعل الجزائر قطبا محوريا وبوابة عبور نحو البلدان الإفريقية والآسيوية.

في مجال الانتقال الطاقوي:

استمعت الحكومة إلى عرض قدمه وزير الداخلية والجماعات المحلية والتهيئة العمرانية حول: برنامج الإنارة العمومية الاقتصادية، ومشروع تجهيز السيارات التابعة للإدارات بنظام التزويد بالغاز الطبيعي المميع (سيرغاز). فيما يخص الإنارة العمومية الاقتصادية، فإن البرنامج يهدف إلى تحقيق الفعالية في مجال إدارة الإنارة العمومية عبر كافة بلديات الوطن، قصد الحد من آثار استهلاك الطاقة على البيئة وضمان تحكم أفضل في الميزانيات المحلية.

أما فيما يخص مشروع تجهيز المركبات التابعة للإدارات بنظام التزويد بالغاز الطبيعي المميع، فقد قدم عرض تقييمي حول مدى تقدم هذه العملية التي تندرج في إطار تنفيذ السياسة الوطنية للفعالية الطاقوية.

ويجدر التذكير بأن السلطات العمومية كانت قد قررت تحويل مليون مركبة للسير بالغاز الطبيعي المميع كوقود في أفق سنة 2030، وذلك من خلال تحويل مجمل حظيرة السيارات التابعة للإدارات العمومية من السير بالبنزين إلى السير بالغاز الطبيعي المميع، وكذا من خلال تدابير تحفيزية لفائدة الخواص، على غرار إقرار إعانة مالية لفائدة الخواص وإعفاء المركبات التي تسير بالغاز الطبيعي المميع من قسيمة السيارات.

في مجال المناجم:

قدم وزير الطاقة والمناجم عرضا حول مدى تقدم مشروع استغلال منجم الزنك والرصاص بواد أميزور، ولاية بجاية. وقد بينت دراسات الجدوى المتعلقة بهذا المشروع، أن الأمر يتعلق بمشروع مربح اقتصاديا وذي فوائد أكيدة على المنطقة والبلاد. وعليه، درست الحكومة ووافقت على خارطة الطريق لإنجاز هذا المشروع في أحسن الظروف وفي أقرب الأجل.



فايد يشارك في أشغال الاجتماعات السنوية للبنك الإسلامي للتنمية

توجه وزير المالية لعزير فايد إلى المملكة العربية السعودية، لعزير فايد للمشاركة في أشغال الاجتماعات السنوية للبنك الإسلامي للتنمية المنظمة هذه السنة تحت شعار "إقامة شراكات لمواجهة الأزمات"، حسبما أشار إليه بيان للوزارة.

وجاء في البيان أن "فايد، وزير المالية ومحافظ الجزائر لدى البنك الإسلامي للتنمية توجه يوم 10 ماي 2023 إلى جدة بالمملكة العربية السعودية للمشاركة في أشغال الاجتماعات السنوية لهذا البنك."

وستشهد هذه الاجتماعات مشاركة رفيعة المستوى تضم رؤساء حكومات ووزراء المالية والاقتصاد في العالم العربي والإسلامي ورؤساء مؤسسات للتنمية ومن القطاع الخاص، حسب ذات المصدر.

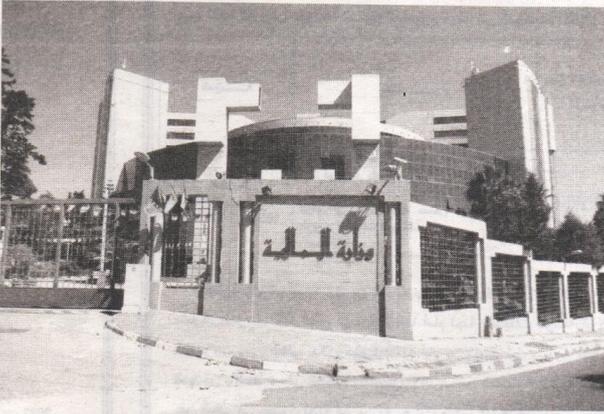
وفي إطار هذه الاجتماعات، سيشارك الوفد الجزائري بقيادة السيد فايد في دورات مجالس محافظي البنك الإسلامي للتنمية حيث ستخصص الدورة الأولى للمسائل المتعلقة بالقوانين الأساسية ودراسة نشاطات هذه الهيئة و فروعها إضافة إلى المصادقة على التقارير السنوية للنشاطات المالية، حسب الوزارة.

وسيلتقي الوزير على هامش مشاركته في هذا الحدث ببعض نظرائه ومسؤولي الهيئات المالية الإقليمية والدولية بهدف تبادل الرؤى حول "التحديات المتعددة التي يواجهها اقتصاد المنطقة و آفاقها الاجتماعية والاقتصادية و كذا دراسة فرص أخرى للتعاون و الشراكة."

في تعليمة إلى الهيئات والمؤسسات من أجل تسيير صارم للميزانيات وزارة المالية تأمر بترشيد النفقات

● التركيز على نفقات المستخدمين والتعويضات والتحويلات الاجتماعية
● اعتماد التحاضر عن بعد لتقليص الاعتمادات المالية للمنتقيات الكلاسيكية

أكدت وزارة المالية عودة استقرار الوضعية الاقتصادية وتعزيز المداخيل المتعلقة بصاردات المحروقات، غير أنها أوصت "بالحذر وبصرامة أكثر"، عند استشراف الالتزامات الميزانية، والتركيز بالمقابل على نفقات المستخدمين والتعويضات والتحويلات لفائدة العائلات، بهدف ترشيد النفقات "ومكافحة التبذير بأشكاله"، إضافة إلى عقلنة كل الأعباء المتعلقة باستهلاك الكهرباء والغاز والماء والاعتمادات الخاصة بالمحاضرات والمنتقيات واعتماد تقنية التحاضر المرئي عن بعد..".



من تصوير فاني

خيرة لعروسي

● أفرجت وزارة المالية عن المنكرة التوجيهية المتعلقة بتحضير المشروع التمهيدي لقانون المالية وميزانية الدولة لسنة 2024، في إطار مسعى تجسيد ومواصلة تطبيق الطريقة الجديدة للتسيير التي استحدثتها أحكام القانون العضوي رقم 18-15 المؤرخ في 02 سبتمبر 2018 المتعلق بقوانين المالية المعدل والمتمم "من أجل تسيير ميزانياتي يعتمد على النتائج وضمن منظور متعدد السنوات..".

ويندرج تحضير مشروع قانون المالية وميزانية الدولة لسنة 2024، حسب المراسلة، ضمن ظرف يتميّز بعودة استقرار الوضعية الاقتصادية، مع تعزيز المداخيل المتعلقة بصاردات المحروقات، مما يئتي بانتقال نوعي ومعلووظ للإنعاش الاقتصادي، غير أن وزارة المالية، حذرت في المنكرة، من أن التوتورات الجيوسياسية السائدة حاليا، لا تزال تؤثر على الأسعار العالمية للمواد الأولية، لاسيما تلك المتعلقة بالمواد الغذائية، حيث تشهد ارتفاعا متواصلا مؤثرا سلبا على توازنات حسابات وميزانية الدولة وكذا القدرة الشرائية للمواطنين.

ويضاف إلى هذا، حسب المنكرة، كل تعويضات أسعار المواد الأولية من مسحوق الحبوب والزيوت الغذائية، والتي يبقى أثرها المالي، تقول المنكرة، على

للمركبات الإدارية، حيث يشكل ذلك "مصدرا معتبرا للتبذير...". من جهتها، ستخضع الاعتمادات الخاصة بالمحاضرات والمنتقيات لقواعد صارمة للجدوى لإعداد برنامج للفترة الممتدة من 2024/2026 بكل دقة بتحديد المبالغ والموضوع والفترة والمكان والمدة والمشاركين ولموافقة السلطات العمومية، مع تقليص التكاليف بالمدعوين والمساهمين والوفود الأجنبية التي تزور البلاد، في إطار التبادلات الثنائية أو بمناسبة التظاهرات المختلفة "يصح بشدة مواصلة استخدام تقنية التحاضر المرئي عن بعد...".

خ. ل

خلال تفضيل تحسين الإجراءات عبر استخدام التقنيات الجديدة للمعلومات والاتصال، على أن تنصب جهود الترشيد، على الأعباء المتعلقة باستهلاك الكهرباء والغاز والماء، من خلال تبني الطاقات المتجددة والتي تشكل حاليا بديلا ينبغي استعماله، لاسيما فيما يخص الكهرباء والذي سيسمح بتقليص معتبر للتكاليف المتعلقة بها، إضافة إلى الألبسة والتغذية والاقتصار على التكاليف فقط بالمستفيدين طبقا للتنظيم ساري المفعول وتجديد النسب المطبقة و/ أو المستخدمة في السنة المالية 2023 فيما يخص التغذية، بعد أن انتقدت الاستعمال المفرط

العمومية، سيما تسيير المصالح والهيئات الإدارية. كما سيتم تدعيم تدابير ترشيد وتحسين جودة وفعالية النفقة العمومية، من خلال مواصلة الإصلاح الميزانياتي وعصرنة الأنظمة المعلوماتية لمتابعة تنفيذ الميزانية والصفقات العمومية وتحسين القدرة الشرائية للمواطنين ومواصلة دعم المواد الغذائية الأساسية وتنويع اقتصاد الانتقال الطاقوي، إضافة إلى عملية الرقمنة وتسيير أزمة ندرة المياه لمختلف القطاعات المعنية.

وبناء على ذلك، فإن الأمرين بالصرف لدى ميزانية الدولة، مطالبيين، حسب المنكرة، بإقتراح نفقات عقلانية تسمح

5 الخبر

الولايات المتحدة الأمريكية أهم زبون للجزائر صادرات الجزائر من مواد البناء تقارب 1.3 مليار دولار



● كشف وزير التجارة وترقية الصادرات، أمس، عن أن الجزائر صنّرت العام الماضي 12.18 مليون طن من مواد البناء بقيمة تقارب 1.3 مليار دولار مقابل 567 مليون دولار في 2021. وقال الطيب زيتوني، على هامش إشرافه على أول ورشة عمل مع مستشري ومنتجي مواد البناء في الجزائر، أن مواد البناء مثلت أهم صادرات الجزائر خارج المحروقات خلال السنتين الأخيرتين، حيث بلغت حصتها من مجمل الصادرات خارج المحروقات ما نسبته 15 بالمائة في 2021 و11 بالمائة في 2022. مضيفاً أن القدرات التصديرية الهامة للجزائر في مجال مواد البناء يمكن أن تجعلها في المراتب الأولى عالمياً لاسيما في تصدير مادة الإسمنت.

وتأتي قضبان الحديد والصلب في مقدمة مواد البناء المصدّرة، بقيمة 547.8 مليون دولار في 2022 مقابل 334.4 مليون دولار عام 2021 حسب الوزير. وجاء الإسمنت في المرتبة الثانية بقيمة 424 مليون دولار في 2022 مقابل 215 مليون دولار عام 2021 و68.8 مليون دولار في 2020.

فيما بلغت قيمة البلاط الخزفي المصدّر 14.3 مليون دولار، الجبس والمواد المصنوعة من الجبس 11.8 مليون دولار والبلاط بقيمة 0.8 مليون دولار. وتحتل الجزائر المرتبة 14 عالمياً في تصدير الإسمنت، حسب زيتوني الذي كشف أن الجزائر صنّرت هذه المادة نحو 62 بلداً العام الماضي، من بينها 22 بلداً إفريقياً، ستة بلدان عربية و34 دولة من باقي القارات. وحققت الجزائر أعلى نسب النمو لتصدير هذه المادة في العالم في الفترة بين 2017 و2022 بنسبة 155 بالمائة، مما سمح بتحسّنها من بلد مستورد

للاسمنت إلى مصدّر له، بضيف الوزير. وتمثل الولايات المتحدة الأمريكية أهم زبون للجزائر في مواد البناء بحصة قدرها 30 بالمائة من مجمل صادرات الجزائر في هذه الشعبة، وتتشكل الصادرات أساساً من قضبان الحديد والصلب، متبوعة ببلجيكا بـ 11 بالمائة وألمانيا بـ 8 بالمائة من إجمالي قيمة الصادرات الجزائرية، بينما تمثل دول إفريقيا مجتمعة حصة 28 بالمائة من مجموع صادرات مواد البناء الجزائرية، وهي موزعة بين كوت ديفوار بحصة 7 بالمائة، غانا 6 بالمائة، موريتانيا والكاميرون بـ 3 بالمائة لكل منهما، السنغال وغينيا والطنغو بـ 2 بالمائة لكل منهما.

حسام - ح